





SOMMAIRE

PROTOCOLE DE PRÉFIGURATION DU CONTRAT DE PLAN ÉTAT- RÉGION 2021-2027

p. 5

L'ACCORD RÉGIONAL DE RELANCE 2021-2022

p. 8

L'État et la Région Occitanie s'engagent pour investir massivement et de manière coordonnée au moyen du Contrat de plan État Région 2021-2027 et de l'accord régional de relance 2021-2022 qui en fait partie. Ces documents traduisent la stratégie régionale définie par l'État et la Région pour le territoire de l'Occitanie.

Ce sont au total 5,7 Mds d'euros qui seront investis à court et moyen terme pour répondre à la crise et permettre à l'Occitanie de répondre aux défis de demain.

La signature de ces documents concrétise un important travail mené en concertation avec les acteurs du territoire : les métropoles, les départements, les intercommunalités, les parlementaires ainsi que les forces vives de la région.

La convergence et la **coordination de l'action publique** permettent de mobiliser plus de financements et de répondre avec plus de force aux enjeux de notre région.

Calendrier:

Cette signature constitue une étape importante car elle marque un engagement coordonné de l'État et de la Région mais n'en constitue pas le point final. En 2021 le travail de précision du CPER va se poursuivre par une large concertation avec les territoires et l'ensemble des financeurs. Le détail des projets qui seront financés sera arrêté. La signature du CPER 2021-2027 aura lieu à l'automne.

L'accord de relance a, quant à lui, vocation à être mis en œuvre dès à présent via les dispositifs de l'État et de la Région. Certains appels à projets ont été lancés dès l'été dernier avec des résultats significatifs pour l'Occitanie.

En complément, en 2021, 5 contrats de plan interrégionaux État-Régions (CPIER), supports de politiques adaptées à la géographe du territoire, seront signés

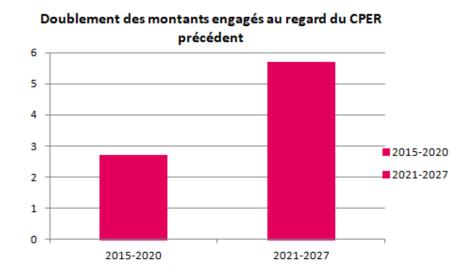
- CPIER Massif des Pyrénées (53,3 M€, dont 5,6 M€ au titre du plan France Relance)
- Le CPIER Massif Central (60,3 M€ de crédits de l'Etat, dont 7,1 M€ au titre du plan France Relance)
- CPIER Plan Lot (20,8 M€ dont 768 K€ au titre du plan France Relance)
- CPIER Plan Garonne (33 M€ dont 1,5 M€ au titre du plan France Relance)
- CPIER **Plan Rhône-Saône** (139,6 M€ hors transport fluvial, dont 2,3 M€ au titre du plan France Relance)

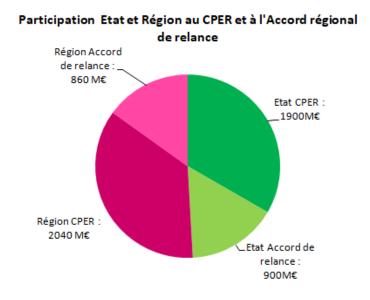
Financements mobilisés:

L'État mobilisera 2,8 Mds€ au titre du CPER pour la période 2021-2027, dont 900 M€ au titre des crédits territorialisés du Plan France Relance pour 2021/2022.

La Région Occitanie mobilisera 2,9 Mds€ au titre du CPER sur la période 2021/2027 et de la relance sur 2021/2022 à hauteur de 860 M€, auxquels s'ajouteront les autres politiques régionales non contractualisées et les fonds européens mobilisables sur les opérations du CPER.

Ainsi, **l'effort global de l'Etat et de la Région s'élèvera à plus de 5,7 Mds d'euros sur 2021/2027**, en très forte progression par rapport à la période 2015/2020 (2,7 Mds€), compte tenu notamment de l'engagement exceptionnel au titre de la Relance.







Protocole de préfiguration du Contrat de plan État-Région 2021-2027

À l'automne 2019, l'État et la Région ont formalisé **une stratégie de politiques publiques** commune et concertée pour la région Occitanie.

Cette stratégie se décompose en deux parties : d'une part, la promotion d'un nouveau modèle de développement alliant excellence et soutenabilité, d'autre part le rééquilibrage territorial et les solidarités dans les territoires de l'Occitanie.

<u>PILIER 1. CONSTRUIRE UN NOUVEAU MODÈLE DE DÉVELOPPEMENT DE L'OCCITANIE ALLIANT EXCELLENCE ET SOUTENABILITE</u>

Le premier pilier de la stratégie régionale vise à promouvoir un nouveau modèle de développement pour l'Occitanie, de rupture, sobre et vertueux, orienté vers la transition écologique, en s'appuyant et en développant une excellence mondialement reconnue (économie, recherche, patrimoine, tourisme, agriculture et agro-écologie).

Quelques exemples d'actions ou de projets opérationnels :

Relocalisation industrielle et pérennité des filières d'avenir

- Décarbonation de l'industrie et économie circulaire des plastiques : soutien d'investissements dans des projets d'efficacité énergétique tant pour procédés que utilités via appel à projets IndusEE ; Résilience et souveraineté industrielle : fonds de soutien investissement industriel Relance, task force Etat-Région Occitanie Relocalisation-Souveraineté, Agence Régionale pour les Investissements Stratégiques (ARIS), Appel à relocalisation;
- Soutien à la production de chaleur bas carbone (Appel à projets Biomasse Chaleur Industrie Agriculture Tertiaire-BCIAT) pour développer la valorisation de la biomasse dans une logique d'énergie circulaire;
- Soutien aux projets démonstrateurs de la filière hydrogène sur le littoral : drague hybride à hydrogène (projet Hydromer), projet Hyd'Occ pour produire et stocker de l'hydrogène sur le port de Port la Nouvelle (11).

Enseignement Supérieur Recherche

- L'Enseignement supérieur, la recherche et l'innovation (ESRI) sont particulièrement soutenus avec 182,7 M€ de crédits contractualisés pour 2021-2027, 35 M€ de crédits valorisés 2021-2027 et 21,1 M€ de crédits du plan de relance ;
- Projet « campus durable, connecté et accessible » de l'Université Perpignan Via Domitia (sites de Perpignan, Narbonne);
- Projet « Vers des campus connectés et intelligents sur le site Vauban » porté par l'université de Nîmes.

Culture - Sport

- Mise en œuvre d'un plan musées et soutien aux scènes nationales ;
- Soutien aux équipements dédiés à la haute performance ;
- Font-Romeu et le futur Centre de Préparation à la Haute Performance (CPHP) du Centre national d'entraînement en altitude (CNEA).

Transition écologique et énergétique / sobriété foncière

- Inondations et préservation des milieux aquatiques : opérations de prévention des inondations figurant dans un programme d'action établi à l'échelle d'un bassin versant (PAPI) ;
- Restauration des continuités écologiques et des cœurs de biodiversité;
- Rénovation énergétique des bâtiments publics, tertiaires ou industriels ;
- Reconquête des friches, accompagnement des actions et des coopérations inter-territoriales concourant à l'objectif Zéro Artificialisation Nette et Application de la séquence Eviter-Réduire-Compenser (ERC).

Agriculture et souveraineté alimentaire

• Projets Alimentaires Territoriaux (PAT): soutien à l'investissement pour la production agricole, problématiques environnementales, structuration de filières...

<u>PILIER 2 - ŒUVRER POUR LE RÉÉQUILIBRAGE ET LES SOLIDARITÉS DANS LES TERRITOIRES DE L'OCCITANIE</u>

Le second pilier vise à œuvre pour le rééquilibrage territorial et les solidarités dans les territoires, en organisant la possibilité pour tous - habitants, acteurs socio-économiques - de participer activement à ce nouveau modèle de développement, en profitant des capacités et des qualités de chacun.

Accompagner et préserver l'attractivité du littoral

- Modernisation des ports de plaisance ;
- Requalification des stations du littoral.

Aménagement numérique du territoire

- Couverture numérique des territoires (très haut débit pour tous en 2022);
- Data centers;
- Tiers lieux ;
- Équipement des lycées ;

Canal des deux mers

- Gestion intégrée de la ressource en eau ;
- Montée en gamme de l'offre de services dans les haltes et ports du canal.

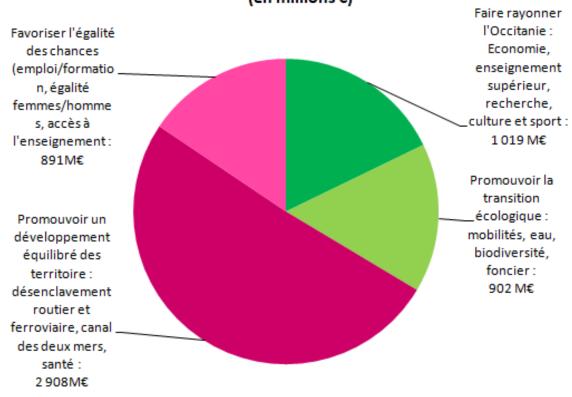
Désenclavement routier et ferroviaire

- Un accord régional sur les lignes de desserte fine des territoires (LDFT) fixe les investissements nécessaires et marque la volonté de tous les partenaires d'investir dans les petites lignes ;
- L'État financera sur 2021 et 2022, à parité avec la Région Occitanie, 15,6 M€ sur les lignes interrégionales Aubrac et Cévenol dans le cadre du CPER.

MAQUETTE PREVISIONNELLE CPER ET RELANCE OCCITANIE 2021/2027

en M€	ÉTAT	RÉGION	TOTAL
PILIER I / CONSTRUIRE UN NOUVEAU MODÈLE DE DEVELOPPEMENT DE L'OCCITANIE ALLIANT EXCELLENCE ET SOUTENABILITE			
OS 1 : Faire rayonner l'Occitanie en capitalisant sur ses atouts d'excellence	349,5	669,5	1 019,0
Action 1 / Filières d'avenir et Excellence universitaire et de recherche	283,0	387,6	670,6
Action 2 / Relais de croissance	10,2	147,0	157,2
Action 3 / Excellence culturelle et sportive	56,4	135,0	191,4
OS 2 : Promouvoir la transition vers un développement soutenable et résilient	576,3	326,2	902,5
Action 4 : Mobilités de Demain	28,3	29,4	57,7
Action 5 : Gestion intégrée de l'eau	313,0	95,0	408,0
Action 6 / Biodiversité	29,7	55,8	85,5
Action 7 / Transition énergétique et économie circulaire	183,9	110,0	293,9
Action 8 / EEDD		12,0	12,0
Action 9 / Sobriété foncière	21,3	24,0	45,3
SOUS-TOTAL PILIER I	925,8	995,7	1 921,5
PILIER II : ŒUVRER POUR LE REEQUILIBRAGE ET LES SOLIDARITÉS DANS LES TERRI	TOIRES DE L'OCCI	TANIE	
OS 3 : Promouvoir un développement équilibré des territoires d'Occitanie	1 443,5	1 465,0	2 908,5
Action 10 : Mieux accompagner les territoires de projets	372,0	227,0	599,0
Action 11 : Désenclavement et attractivité des territoires	866,0	1 161,0	2 027,0
Action 12 : Santé	205,5	77,0	282,5
OS 4 : Favoriser l'égalité des chances	423,3	468,2	891,5
Action 13 : Emploi et formation	420,7	465,6	886,3
Action 14 : Égalité femmes hommes	1,0	1,0	2,0
Action 15 : Favoriser l'accès à l'enseignement	1,6	1,6	3,2
Sous-total PILIER II	1 866,8	1 933,2	3 800,0
TOTAL GÉNÉRAL	2 792,6	2 928,9	5 721,5

Répartition prévisionnelle des montants par grand objectif (en millions €)



L'accord régional de relance 2021-2022



L'accord régional de relance a pour ambition de mettre en cohérence les objectifs du plan France Relance national et du Green New Deal porté par la Région Occitanie.

La mise en œuvre conjointe de la relance en Occitanie s'appuie naturellement sur les partenaires et acteurs économiques de la région qui sont très régulièrement réunis au sein du comité régional France Relance par le Préfet Étienne Guyot et la Présidente Carole Delga.

Cet accord régional de relance vise à **mettre en œuvre très rapidement des mesures permettant de soutenir et d'investir** dans l'économie régionale en identifiant notamment les projets prêt à démarrer. Dans ce cadre, **plus de 1,7 Mds d'euros** seront mobilisés par l'État et la Région en 2021 et 2022.

Cet accord est basé sur deux piliers : le soutien à l'emploi et la relance de l'économie vers un nouveau modèle de développement d'une part et la cohésion sociale et l'équité entre les territoires d'Occitanie d'autre part.

Les **retombées pour la région se traduisent déjà par des décisions** de soutien à l'économie ou d'investissement public qui vont bénéficier aux entreprises locales.

Plusieurs appels à projet lancés depuis le second semestre 2020 permettent déjà à de nombreuses entreprises et collectivités d'investir rapidement pour mettre en œuvre la transition écologique tout en répondant aux besoins d'aujourd'hui.

Quelques exemples de projets financés dans le cadre de la Relance :

Aéronautique

- ADHETEC à Tarbes (65) qui conçoit et fabrique des solutions adhésives de décoration intérieures et extérieures. Soutien à la modernisation et réduction de l'empreinte environnementale ;
- AUROCK à Albi (81). Entreprise spécialisée dans les procédés de mise en forme à chaud de pièces métalliques pour le secteur aéronautique. Soutien à la diversification de son activité;

Automobile

• WHYLOT à Cambès (46). Entreprise spécialisée dans le développement de moteurs électriques innovants. Soutien au développement d'une nouvelle ligne de production ;

Territoires d'industrie

- BOOSTECMERSEN à Bazet (65). Soutien à la modernisation de l'outil industriel pour une entreprise spécialisée dans la production de composants céramiques de pointe (santé) ;
- SNAM + PHENIX BATTERIES à Viviez/Decazeville (12). Soutien à la modernisation de l'activité pour des entreprises spécialistes de la production de batteries;

- Nataïs Bérézil (32) Entreprise spécialisée dans la production de pop-corn (leader européen). Soutien à la modernisation de l'outil industriel;
- ERGOSANTE Anduze (30) Spécialiste dans la production d'équipements (exo-squelettes). Soutien à la modernisation de l'activité ;

Rénovation Energétique de l'État

- Montauban (82). Projet Forestier Construction neuve d'un site de regroupement des administrations de l'État :
- Toulouse (31). Réhabilitation lourde de logements étudiants pour CROUS;
- Montpellier (34). Rénovation thermique de l'UFR STAPS ;
- Conseil Départemental de la Lozère (48). Réaménagement du centre d'exploitation routier de Saint Étienne Vallée Française en zone de montagne.

Dotation aux collectivités locales pour favoriser l'investissement public :

- Les Cabannes (09). Restructuration de bâtiments sur le plateau de Beille ;
- Villegailhenc (11). Reconstruction des bâtiments publics à la suite d'inondations;
- Lourdes (65). Création d'un centre de secours à Lourdes pour amélioration des conditions de sécurité;
- Mont Louis (66). Rénovation de la voirie et rénovation énergétique de l'éclairage public;

Soutenir le tourisme, la culture et le commerce dans les territoires

- Lourdes (65). Rénovation des sites patrimoniaux et amélioration de l'accueil des touristes ;
- Création d'un opérateur régional foncier F'OCCAL pour accompagner la restructuration des commerces de proximité et de l'artisanat dans les centres-villes des moyennes et petites villes.

